

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2024

Nombre de Conseillers : 15 – En exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024

Présents : 11

Votants : 11

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre**, à dix-huit heures trente minutes,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vigeant (Vienne), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des Pradelles en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur Pierre GOURMELON, Maire.

**Étaient présents** : Mr GOURMELON Pierre, Mme LAURENDEAU Corinne, Mr VIOLETTE Jean-François, Mr GIRAUD Olivier, Mr BONNEAU Jean-Michel, Mme HUGUENOT Cindy, Mme PLISSON Yolande, Mr MICHAUD Philippe, Mr PAILLET Pascal, Mr LEBAS Michel, Mme LOMBARD Anne-Marie.

**Absents excusé(e)s** :

**Absents** :

Mme Anne-Marie LOMBARD a été élue secrétaire de séance

---

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

- Arrête le procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2024  
Ce document est envoyé à l'ensemble des membres avec la convocation du Conseil.

**Délibérations** :

1. Nouvelle composition du CM : Détermination du nombre d'adjoints
2. Mise à jour des commissions
3. Conseil Municipal\_ Trop perçu indemnité adjoint
4. Modification de demande de subventions européennes pour le parcours enfants et le Quick flight
5. Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) 2024
6. Indemnités pour le gardiennage des Eglises communales
7. Recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025\_ Recrutement et rémunération des agents recenseurs
8. Recensement de la population 2025\_ Rémunération du coordonnateur
9. Nomination pour le Poste de l'agence postale et de la bibliothèque

**Décisions du Maire** :

Décision du Maire N° 2024\_007 Marché Public N°2024-02 : Fabrication, Livraison et installation d'un parcours pour enfants et d'un Quick Flight au Parc de l'Envol\_ attribution et signature

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Comptes-rendus / réunions extérieures

**Délibération N°2024/09-25/053 : Nouvelle composition du CM : Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints et d'une délégation.

Suite aux démissions de Monsieur Jacques SCHERHAG au poste de 3ème adjoint, et de Mr David LEVAILLANT, le Conseil Municipal se retrouve à 11 élus. L'effectif actuel porte maintenant à 3 le nombre d'adjoints et d'une délégation.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** la détermination à 3 postes d'adjoints au maire et d'une délégation.
- **Modifie** l'ordre des adjoints Mr Giraud passe donc 3<sup>ème</sup> Adjoint avec les mêmes délégations.

### **Délibération N°2024/09-25/054 : Mise à jour des commissions**

Suite aux deux démissions d'élus, nous devons faire la mise à jour des commissions suivantes :

#### **1. COMMISSION PERMANENTE DES APPEL D'OFFRES DES MARCHÉS PUBLICS (CAO)**

Le conseil municipal,

Vu la délibération du 2020/23-05/12 Election des membres de la commission d'appel d'offres

Vu la délibération du 2021/26-05/51 Election du membre remplaçant Mr François MOREAU démissionnaire de la commission d'appel d'offres

Vu les démissions de Mr Jacques SCHERHAG et de Mr David LEVAILLANT

Considérant qu'il convient de désigner deux nouveaux membres de la **commission d'appel d'offres** et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Après un appel de candidatures :

Pour être Titulaires :

-Mme Corinne LAURENDEAU

-Mr Olivier Giraud

-Mr Jean-François VIOLETTE

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

-Mme Corinne LAURENDEAU	10 voix
-Mr Olivier Giraud	11 voix
-Mr Jean-François VIOLETTE	11 voix
-Mr Jean-Michel BONNEAU	1 voix

Après un appel de candidatures :

Pour être suppléants :

-Mme Yolande PLISSON

-Mr Jean-Michel BONNEAU

-Mr Philippe MICHAUD

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

-Mme Yolande PLISSON	11 voix
-Mr Philippe MICHAUD	8 voix
-Mr Jean-Michel BONNEAU	9 voix
-Mr Pascal PAILLET	3 voix
-Mr Michel LEBAS	1 voix
-Mr Anne-Marie LOMBARD	1 voix

Après vote sont proclamés à la majorité :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme LAURENDEAU Corinne Mr GIRAUD Olivier Mr VIOLETTE Jean-François	Mme PLISSON Yolande Mr BONNEAU Jean-Michel Mr MICHAUD Philippe

Le Conseil Municipal désigne les nouveaux membres des commissions suivantes par vote à main levée :

## 2. COMMISSION DES IMPÔTS

*Ci-dessous liste des 12 noms dressés par la Direction Générale des Finances Publiques*

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LAURENDEAU Corinne GIRAUD Olivier LEBAS Michel <b>LEVAILLANT David</b> BESSAGUET Françoise.	FINSTERLE Marie-Claude SCHNEIDER Jean-Claude THIMONIER Marie-Thérèse CESBRON Carine VIOLETTE Jean-François

Après vérification auprès du DGFP par besoin de voter d'autre membre. Mais Monsieur le Maire, propose que Mme Anne-Marie LOMBARD qui connaît bien la commune soit invitée aux réunions.

## 4. COMMISSION DES BÂTIMENTS, DE LA VOIRIE ET DES SERVICES TECHNIQUES ET DU CIMETIÈRE

Après un appel de candidature :

Mr Jean-François VIOLETTE est proposé pour le remplacement de Monsieur Jacques SCHERHAG en tant que Vice-Président.

Mr Jean-Michel BONNEAU est proposé pour le remplacement de Monsieur David LEVAILLANT.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** Mr Jean-François VIOLETTE en tant que Vice-Président et Mr BONNEAU en tant que membre de la commission « bâtiments, voiries et services techniques et du cimetière »
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

## 11. ELECTIONS SENATORIALES

Après un appel de candidatures :

Mme Anne-Marie LOMBARD est proposée pour le remplacement de Monsieur David LEVAILLANT Suppléant.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** Mme Anne Marie LOMBARD en tant que suppléante pour les « Elections Sénatoriales »
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

## 16. SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL MIXTE D'ÉQUIPEMENT RURAL (SIMER)

Après un appel de candidatures :

Mr Olivier GIRAUD est proposé pour le remplacement de Monsieur Jacques SCHERHAG en tant que titulaire.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** Mr Olivier GIRAUD en tant que titulaire de la commission interdépartemental mixte d'équipement rural (SIMER)
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

## 17. SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE (anciennement S.I.E.E.D.V.)

Après un appel de candidatures :

Mr Philippe MICHAUD est proposé Titulaire pour le remplacement de Mr David LEVAILLANT.

Mme Anne-Marie LOMBARD est proposée suppléante.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** Mr Philippe MICHAUD en tant que Titulaire et Mme Anne-Marie LOMBARD en tant que suppléante de la commission du Syndicat énergies Vienne.

- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

#### **Délibération N°2024/09-25/055 : Conseil Municipal\_ Trop perçu indemnité adjoint**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jacques SCHERHAG, a perçu son indemnité de 3<sup>ème</sup> adjoint pour le mois d'août.

Suite à sa démission acceptée en Sous-préfecture en date du 29 août 2024. Il convient de procéder à un remboursement de trop perçu.

Monsieur le Maire propose de ne pas lui demander le remboursement vu le travail accompli.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Décide** de ne pas demander le remboursement d'indemnité à Monsieur Jacques SCHERHAG
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

#### **Délibération N°2024/09-25/056 : Modification de demande de subventions européennes pour le parcours enfants et le quick flight**

Vu l'accord du Conseil Municipal pour la création du parcours enfants de -1m20 activité sans harnais et sur structures plantées au sol sans arbre. Et la création et installation d'un Quick flight sur une potence amovible sur viaduc.

Vu le marché public N°2024-02

Vu la décision N°2024 -007 Objet Marché public 2024-02 Attribution et signature de la SARL ID ACCRO pour un montant total de 76 884€ HT

Monsieur le Maire précise que ces acquisitions peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Europe :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Parcours enfants de -1m20	46 300€	55 560€	Aide Européenne (65.03%)	60 000€
Quick flight	20 259€	24 310.80€	Auto financement (34.97%)	32 260.80€
Plateforme de réception du quick	10 325€	12 390€		
<b>Total</b>	<b>76 884€</b>	<b>92 260.80</b>	<b>Total</b>	<b>92 260.80€</b>

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Adopte** le plan de financement
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention avec les montants définitifs
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.
- **Abroge** la délibération N°2024/02-22/012
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### **Délibération N°2024/09-25/057 : Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC 2024)**

La CCVG nous informe que suite à une rencontre avec les services de l'Etat et le Sous-Préfet en date du 18 septembre dit que la loi de finances 2024 permet de répartir le FPIC 2024 en appliquant les mêmes modalités que celles adoptées en 2023 par le bloc communal.

Le Maire présente la répartition du FPIC et propose au Conseil municipal de se positionner pour une répartition libre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil municipal :

- **Accepte** la répartition libre proposée pour l'exercice en cour et les exercices suivants.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### **Délibération N°2024/09-25/058 : Indemnité pour le gardiennage des Eglises communales**

Considérant que la législation prévoit qu'une indemnité peut être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales et que celle-ci peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Selon la circulaire préfectorale du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales au titre de l'année 2024 est fixé de la manière suivante :

- 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 126.91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Monsieur le Maire propose d'augmenter l'indemnité versée à Madame GUINAUD Christiane, domiciliée dans la commune à 500€uros Bruts.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Fixer** l'indemnité de gardiennage des églises communales à 500€uros Bruts pour Madame GUINAUD Christiane, domiciliée sur notre commune
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget
- **Charge** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

7. Recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025\_ recrutement et rémunération des agents recenseurs :

Suite à la réunion et après vérification, une erreur a été faite la délibération sera représentée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **Délibération N°2024/09-25/059 : Recensement de la population 2025\_ Rémunération du Coordonnateur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu la délibération n° 2024/07-24/051 nommant un coordonnateur communal ;

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération du coordonnateur communal responsable de l'opération de recensement ;

Entendu l'exposé de monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer la rémunération du coordonnateur communal responsable de l'opération de recensement par une indemnité exceptionnelle et forfaitaire de 500,00 €uros ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

#### **Délibération N°2024/09-25/060 : Nomination pour le poste de l'agence postale et de la bibliothèque**

Vu la délibération 2024/07-24/048 Création et suppression de poste Adjoint Administratif (poste de l'agence Postale et la bibliothèque) au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Vu la délibération 2024/07-24/049 Lancement d'un recrutement pour la poste de l'agence postale et Bibliothèque pour le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Suite au recrutement, nous avons reçu 19 candidatures, sur les 19 \_ 7 candidats ont été convoqués dont Mme REMY qui a postulé. Mr le Maire propose que Mme REMY soit reconduite à son poste à 28h.

Nous devons refaire la procédure de la création d'un poste Adjoint Administratif à 28h sans recrutement à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Entendu l'exposé de monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Décide** de la création d'un poste Adjoint Administratif à 28h à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024
- **Supprime** le poste Adjoint Administratif à 35h à compter du 1 décembre 2024 après avis du CST.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Décisions du Maire :

**Décision du Maire N° 2024\_007** Marché Public N°2024-02 : Fabrication, Livraison et installation d'un parcours pour enfants et d'un Quick Flight au Parc de l'Envol\_ attribution et signature

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Comptes-rendus / réunions extérieures

Mr le Maire informe les élus :

- Mail Mme POUATY-FOURNIE (héritière de Melle LAVAUD) problème dans une marnière (dépôts multiples)  
Périmètre de la source parcelle F33 de 6430m<sup>2</sup>  
Proposition de nous vendre la parcelle à 2000€
- Responsable de Bichon (anciennement SODEM)
  - o Philippe ALAZARD Rdv le 8 octobre 2024 à 10h
  - Centenaire de l'école publique d'Availles-Limouzine
    - o Le 18 octobre à 15h
- Mr Michaud demande de remettre en activité la pétanque et autres activités.
- Mr Giraud : Activités du Parc de l'Envol
  - o Juillet recettes égales à celles de l'an dernier mais moins de personnel et moins de dépenses donc bonne saison
  - o SEML Base nautique Stéphane TILLY 20/07 -20/08 + 10% de recettes très content
  - o Cabane du lac ++ jeudi, vendredi, samedi et dimanche pizzas à emporter point de vie.
  - o La rivière de jeux, Bientôt opérationnelle
  - o Suite de l'aménagement du parc l'année prochaine et plantations
  - o On continuera d'améliorer les résultats
- Mr Bonneau : Etude des devis réparations tracteur et devis élavage.

Fin de la séance à 20h10.